



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Renforcement de l'enseignement moral et civique

Question écrite n° 9347

### Texte de la question

Mme Félicie Gérard interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'importance de l'enseignement moral et civique dans le cadre du système scolaire. De plus en plus de jeunes semblent s'éloigner des modes de participation habituels à la vie politique dans le pays. Une récente étude IPSOS Sopra Steria a révélé que 41 % des 18-25 ans se sont abstenus lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2022. Ces chiffres posent un risque majeur pour la vie publique et les institutions car les nouvelles générations s'éloignent du cadre républicain et démocratique traditionnel. C'est la raison pour laquelle le renforcement de l'enseignement moral et civique est primordial. Cet enseignement entretient les liens entre le peuple, la vie citoyenne et les institutions. Les bénéfices de cet enseignement sont indiscutables, ils permettent d'aborder les questions relatives à la laïcité, au vivre ensemble, à la démocratie et aux institutions. C'est un moyen formel de montrer aux générations futures que la République leur donne des droits mais qu'ils ont aussi des devoirs. C'est pourquoi elle lui demande quels sont les projets portés par son ministère pour contribuer au soutien et à l'amélioration de l'enseignement moral et civique.

### Texte de la réponse

L'abstention massive des jeunes aux derniers scrutins constitue un défi majeur pour la représentativité et la légitimité des élus et des institutions de la République, dans un contexte plus large de perte de confiance de la population avec le système de représentation démocratique. Si les jeunes s'engagent dans la société par d'autres voies, au sein d'associations ou par des pétitions ou manifestations, l'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que futur citoyen, pleinement conscient de l'importance du vote en démocratie. L'enseignement moral et civique (EMC) joue en ce domaine un rôle majeur. C'est pour cette raison que le ministre a décidé de porter une nouvelle ambition pour cet enseignement et de refondre l'ensemble des programmes du CP à la terminale. Parmi les priorités définies dans la lettre de saisine transmise au Conseil supérieur des programmes, figure la transmission des valeurs et principes de la République, qui inclut la connaissance des institutions, et donc la question de la participation aux élections. Les nouveaux programmes d'EMC intégreront également l'éducation aux médias et à l'information (EMI), la transition écologique, la démocratie environnementale et l'éco-citoyenneté. Il s'agit de répondre à la fois aux enjeux et aux défis du monde contemporain, mais également aux aspirations de la jeunesse. Les actions éducatives portant sur la connaissance des institutions et l'apprentissage de la participation au processus de décision démocratique, construites avec des associations agréées ou subventionnées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, contribuent également à la mise en œuvre de l'EMC. Par exemple, le « Parlement des enfants » invite les élèves de CM2 à rédiger une proposition de loi portée à l'Assemblée nationale (en 2022-2023, le concours avait pour thème : « Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions ») ; le « Parlement européen des jeunes » accompagne les lycéens dans la création de clubs de débat et organise des simulations de débats parlementaires ; de même, « Électeurs en herbe », qui bénéficie du haut-patronage du ministère, a également pour objectif de lutter contre l'abstention électorale en proposant des activités collaboratives et ludiques qui mêlent expérience concrète de la délibération démocratique et simulation

d'élection.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Félicie Gérard](#)

**Circonscription** : Nord (7<sup>e</sup> circonscription) - Horizons et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9347

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 juin 2023](#), page 5692

**Réponse publiée au JO le** : [7 novembre 2023](#), page 9952